



Régie Interne du service de garde Antoine-Girouard 2018-2019

Avril 2018

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Bienvenue au service de garde Antoine-Girouard!

Notre service de garde s'adresse aux groupes du préscolaire à la 6^e année. Nous offrons aux enfants un choix d'activités, dans un cadre stimulant et sécuritaire. Nous visons l'harmonie dans le respect des règles établies dans le code de vie de l'école.

Le but premier de notre service de garde est d'assurer la sécurité des enfants qui nous sont confiés. Nous visons aussi le bien-être et l'épanouissement de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins pour le valoriser, de dépassement, de communication, d'expression et de connaissance de soi. C'est un service complémentaire à l'éducation, grâce à son programme d'ateliers et d'activités variés.

VALEURS VÉHICULÉES

Les valeurs que nous véhiculons au service de garde sont en lien avec les valeurs du projet éducatif de l'école. Le respect de soi et des autres est primordial; les enfants sont sensibilisés également au respect de l'environnement et du bien d'autrui.

Tout au long de l'année, nous contribuons à développer l'autonomie des enfants. Nous offrons aux enfants plusieurs choix d'activités afin de leur permettre de développer leur capacité à faire des choix et de respecter leur engagement. En devenant plus autonomes, on constate que les enfants deviennent plus créatifs. Lors d'une activité, une démonstration de chaque étape de l'activité est présentée aux enfants. Ensuite, c'est à chacun et chacune de donner libre cours à son imagination. Il est étonnant de constater les talents qui se découvrent!

Nous profitons de certaines périodes calmes pour favoriser la communication avec les enfants. Nous sommes à l'écoute de leurs attentes, de leurs besoins et nous en profitons également pour leur faire part des nôtres. Cette approche vise à améliorer nos rapports pour vivre une année dans l'harmonie.

OBLIGATIONS DU PARENT

1. Remplir la fiche d'inscription, signer l'entente et informer le service de garde de toute modification aux renseignements dès que cela se produit.
2. Informer le service de garde si l'enfant est absent.
3. Se conformer à l'entente signée selon le plan de garde établi.
4. Effectuer les paiements selon les modalités prévues dans la rubrique paiement.

GÉNÉRALITÉS

Calendrier du service de garde

Le service de garde est ouvert :

- les jours de classe régulière.
- les journées pédagogiques comprises entre le premier jour et le dernier jour du primaire.

Le service de garde est fermé lors:

- des congés fériés
- des vacances de Noël
- de la semaine de relâche
- des vacances estivales

Formulaire d'inscription

Les parents souhaitant utiliser le service de garde ou le service des dîneurs doivent compléter **la fiche d'inscription et signer l'entente**. Ces documents sont disponibles au service de garde. Il est très important que nous ayons le numéro de téléphone d'une personne (près de l'école) en cas d'urgence, autre que le parent au travail.

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Le service de garde est ouvert de: 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

<u>Pour les élèves du primaire</u>	<u>Pour les élèves du préscolaire</u>
* le matin: 7h00 à 8h25	* le matin: 7h00 à 8h25
* le midi: 11h50 à 13h15	* le midi: 11h50 à 13h15
* le soir: 15h40 à 18h00	* le soir: 14h32 à 18h00

N.B. : L'enfant sera appelé à l'arrivée du parent à l'école, et l'enfant devra quitter immédiatement en compagnie de son parent, cela pour assurer sa sécurité.

TARIFS DU SERVICE DE GARDE
(Annexe 1 du *Cadre de référence* de la Commission scolaire des Patriotes)

Service de garde Régulier

Un statut de régulier est donné à un enfant qui fréquente le service de garde
au moins 3 jours par semaine et au moins 2 périodes par jour.

Tarif : 8,20\$ / jour*

Tarif lors d'une journée pédagogique : 8,20 \$ frais de garde + 7,80\$ frais supplémentaires, plus les frais d'activités et de transport s'il y a lieu.

Service de garde Sporadique

Un statut de sporadique est donné à un enfant qui fréquente le service de garde
de façon occasionnelle, moins de 2 périodes par jour ou moins de 3 jours par semaine.

Tarifs : Période du matin seulement : 4,50\$

Période du soir seulement : 8,50\$

Journée entière : 16,00\$/jour

(Le parent doit aviser le service de garde au moins 24 heures à l'avance)

Service des dîneurs

Le service des dîneurs est pour les enfants qui sont **présents seulement le midi.**

Tarif annuel :	1er enfant	:	525,00\$
	2e enfant	:	525,00\$
	3e enfant	:	262,50\$
	4e enfant	:	Gratuit

Ces tarifs annuels sont payables à la rentrée par internet ou par chèques,
ou en maximum 4 versements (131,25\$ chacun) :
15 sept. 2018, 15 oct. 2018, 15 nov. 2018 et 15 déc. 2018

Dîneurs occasionnels : 4,50\$ / midi, 1 à 4 jours par semaine

(Le parent doit aviser le service de garde au moins 24 heures à l'avance)

* Tarif sujet à changement selon les directives du Ministère de l'Éducation.

CHANGEMENTS À LA FRÉQUENTATION

Un avis écrit de 14 jours est exigé pour tout changement d'horaire (vous avez droit à un changement seulement pendant l'année scolaire) ou pour arrêter la fréquentation aux services. Si vous avez besoin d'un service occasionnel, vous devez nous écrire au moins 24 heures d'avance pour détailler à quel moment vous aurez besoin du service de garde. La réservation de base pour les enfants inscrits à 3 ou 4 jours/semaine doit être fixe. Un enfant en garde partagée ne peut avoir deux statuts, l'enfant est soit sporadique ou soit régulier.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements se font par chèque, par internet ou en argent comptant auprès de la technicienne du service de garde. Les paiements par internet nécessitent le numéro de référence indiqué sur la facture. La facture du service de garde a ses propres numéros de référence et ils sont différents de ceux de l'école.

Lors de fermeture de l'école pour des raisons de force majeure, le service de garde est également fermé ; les frais de garde seront crédités.

Le service de garde fera parvenir une facture à chaque début de mois par courriel et les frais de garde sont payables sur réception de la facture.

Les frais de garde débuteront dès la première journée de classe.

1.3. PERCEPTION PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Transmettre au Service des ressources financières toute facture impayée depuis plus de 60 jours de la date d'échéance.

RETARDS APRÈS 18h00

Un montant de 5,00\$ sera facturé pour chaque 5 minutes de retard, selon l'heure où l'élève sort de l'école après 18h00.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Les frais de garde de base lors des journées pédagogiques sont de **16,00\$ / jour** pour les enfants qui y sont inscrits. Votre enfant peut rester au service de garde avec le groupe-école, ou bien vous pouvez l'inscrire à la sortie s'il y a lieu, en payant les frais supplémentaires d'activité et d'autobus. Le parent doit obligatoirement compléter le formulaire qui sera envoyé au début de septembre, s'il veut inscrire son enfant. Un parent qui omet d'inscrire son enfant pendant la période d'inscription ne peut pas l'inscrire le matin même.

Le parent est responsable de nous retourner le formulaire et de s'en garder une copie. **Vous ne recevrez pas de rappel avant la journée pédagogique.** Pour tout changement ou annulation, un délai de 3 semaines avant chaque journée pédagogique est demandé, tel qu'indiqué sur le formulaire. Sinon, les frais seront automatiquement facturés.

Le matin, l'entrée et l'accueil se font par la porte-arrière de l'école. Durant la journée et en après-midi, utilisez la porte du secrétariat.

ABSENCES POUR VACANCES, MALADIE OU ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE

Pour toute absence pour vos vacances, maladie ou activités organisées par l'école (par exemple une Classe verte...) les frais seront maintenus.

LOCAUX UTILISÉS

Le service de garde dispose de certains locaux dans l'école: le local du service de garde, le gymnase, le local de musique, la bibliothèque et le laboratoire d'informatique. Nous utilisons aussi plusieurs classes.

LE PERSONNEL

La majorité du personnel travaillant à notre service de garde possède une formation reliée au monde de l'enfant et chaque éducatrice possède un certificat de premiers soins. L'Association québécoise de la garde scolaire nous offre un colloque annuel et des sessions de perfectionnement qui nous permettent d'échanger avec d'autres éducatrices et de vivre des expériences enrichissantes (arts, plein air, sorties variées, etc.). Nous sommes fiers des services offerts par notre personnel.

COMMUNICATIONS

Les parents doivent communiquer avec le service de garde par téléphone (450-655-5991 poste 6), par écrit ou par courriel, dans les situations suivantes:

- Lorsque l'enfant s'absente du service de garde
- Lorsque les parents envoient une autre personne chercher leur enfant au service de garde (avis écrit ou courriel)
- Lorsque l'enfant quitte seul le service de garde (avis écrit ou courriel)
- Lorsque l'enfant présente un symptôme important de maladie (température élevée, vomissements, diarrhée, maladie contagieuse, poux etc.), les parents sont tenus de garder l'enfant à la maison. Tout enfant présentant ces symptômes au courant de la journée ne peut demeurer au service de garde

MÉDICATION

Lorsque l'enfant doit prendre une médication prescrite, les parents doivent la confier à un adulte de l'école pour qu'elle soit conservée sous clé, hors de la portée des autres enfants. Veuillez compléter le formulaire d'administration de médication qui est disponible au secrétariat et au service de garde.

CODE DE VIE

Le service de garde suit le même code de vie que l'école. Tout élève qui adopte un comportement irrespectueux au service de garde est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au retrait du service. Voir l'agenda dans la section «Démarche d'aide à l'élève».

TENUE VESTIMENTAIRE

Votre enfant doit être vêtu de façon convenable et confortable. Voir dans l'agenda, la section «Code vestimentaire». Il serait préférable que vous laissiez des vêtements de rechange dans le casier en cas de fâcheux incidents. Pour la période hivernale, s.v.p. laisser une paire de chaussures à l'école et prévoir des mitaines et des chaussettes de rechange dans le casier.

JOUETS PERSONNELS

Il est strictement interdit d'apporter des objets, des jouets ou des jeux de la maison. Des exceptions peuvent être faites lors d'activités spéciales et durant les journées pédagogiques, et ce, seulement quand l'éducatrice vous en informe.

SERVICE DE TRAITEUR ET DE MICRO-ONDES

Nous offrons un service de micro-ondes tous les jours de la semaine. Pour cette utilisation, un plat conforme et bien identifié est exigé (les repas surgelés sont à éviter). Nous avons aussi un service de traiteur qui offre aux enfants des repas chauds pendant les jours de classe. Veuillez commander directement auprès du Traiteur Les Petits Chefs : www.lespetitschefssa.com

BOÎTE À GOÛTER

Chaque enfant dînant au service de garde doit apporter sa boîte à goûter bien identifiée avec un contenant réfrigérant (de type «Ice Pack»). L'enfant étant en pleine croissance, une bonne alimentation équilibrée serait préférable.

Ce qui est suggéré...

- Aliments selon le guide alimentaire canadien.
- Prévoir 2 collations pour la journée (fruits, légumes et fromage) au service de garde.

Ce qui devrait être évité...

- Toutes variétés de friandises (chocolat, bonbons), de croustilles et de pâtisseries et de boissons gazeuses.
(Voir aussi dans l'agenda.)

Il est fortement suggéré de ne pas envoyer d'aliments contenant du **beurre d'arachides et des noix** dans la boîte à goûter, pour éviter les réactions allergiques graves de plusieurs enfants.

Si vous avez des questions, contactez Hélène Ethier, technicienne en service de garde, par téléphone au 450-655-5991 poste 6, ou par courriel à garde.antoine-girouard@csp.qc.ca